

# Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2013

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 34

## Avis au lecteur,

Les Amis de Bonneval, se retrouveront le **Samedi 28 Septembre 2013**, à l'occasion de leur sortie annuelle, pour une visite découverte des villages de **Vitray-en-Beauce, Bullainville et Pré Saint-Martin**.

Au programme de cette sortie :

**14 h 00** : Départ de Bonneval pour **Vitray-en-Beauce**.

(rendez-vous 28 rue de la grève, possibilité de co-voiturage)

Un itinéraire touristique, en empruntant le chemin des écoliers, vous sera proposé : *Pulois, Villancien, le Perruchet avec arrêt au polissoir, puis RN10 jusqu'à la croix d'Augonville. Direction Dampierre puis Bronville pour rejoindre Vitray.*

**15 h 00** : Rendez-vous devant l'église de **Vitray** : Visite de l'église St Denis

**16 h 15** : départ pour **Pré-St-Martin**.

**16 h 30** : Visite de l'église St Martin.

**17 h 15** : direction **Bullainville**.

**17 h 30** : Visite de l'église St Georges.

**18 h 30** : **Salle communale de Bullainville**, projection de vues aériennes de prospection archéologique. (A Lelong) et de films « Bonneval autrefois ».

Pot de l'amitié (*offert à tous les participants de cette journée*)

**20 h 00** : **Repas annuel des Amis de Bonneval**.

Restaurant du Commerce, 6 Place du Marché Sancheville.

## Au sommaire de notre gazette N°34 :

- Inauguration du retour de la bibliothèque Sidoisne au 28 rue de la grève.
- L'église de Vitray par M. l'abbé Ch. Métais, *archives du diocèse de Chartres* 1897.
- Les amants de Marboué par M: Albert Sidoisne, *Le Beauceron de Paris* 1932.
- Parution Beaupère : le 13e fascicule « chapitre : Des Comtes et Ducs de Chartres » est disponible au 28 rue de la grève et auprès des membres du bureau.
- Quelques nouvelles et avis divers relevés pour vous dans le « Messenger de Bonneval Voves et Orgères » du 2<sup>ème</sup> semestre 1913.

P.S. l'installation dans nos nouveaux locaux ne nous a pas permis de travailler sur les recherches généalogiques, malgré plusieurs demandes. Rendez-vous au prochain numéro.

Jean-Luc Durand

## Actualités : 28, rue de la grève, Présentation des nouveaux locaux



Monsieur **Dominique de Panthou**

Président de la Fondation Albert Sidoisne

Monsieur **Jean-Luc Durand**

Président des Amis de Bonneval

En présence de Monsieur **Joël Billard**

Sénateur-Maire de Bonneval



Les Amis de Bonneval

Vous convient à la présentation de leurs nouveaux locaux,  
**28, rue de la grève.**

**Le samedi 7 septembre 2013 à 18 heures.**

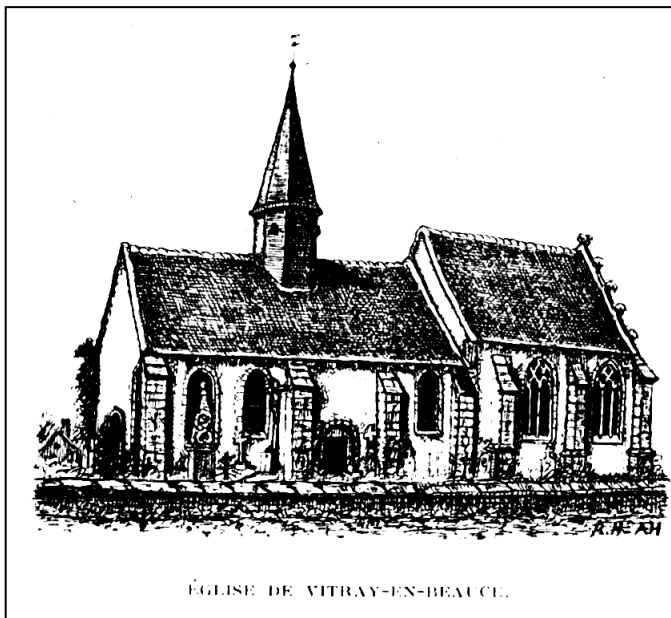
*Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera cette visite.*

Les nouveaux locaux des **Amis de Bonneval**, ainsi que la bibliothèque de la **Fondation Sidoisne** ont été présentés aux personnalités et élus locaux au cours d'une manifestation le samedi 7 septembre 2013.

Nous serons heureux de vous accueillir et de vous faire visiter notre nouvelle installation durant la permanence du samedi ou sur demande lors d'un éventuel passage à Bonneval

## ÉGLISE DE VITRAY-EN-BEAUCE

Comme un grand nombre d'églises de la Beauce, celle de Vitray a été construite à deux époques bien distinctes. La nef est du XII<sup>e</sup> siècle ; les fenêtres et les deux portes d'entrée romanes ne laissent aucun doute; celles de gauche sont plus petites et murées, celles de droite sont plus grandes ; une a été remaniée au XIV<sup>e</sup> siècle et est ogivale, la troisième est ornée au dehors d'une moulure saillante à dents de scie, soutenue par deux piédestaux où sont sculptés des figurines encore bien apparentes. Sous le toit un encorbellement en pierre couronne les murs soutenus de chaque côté par quatre contreforts simples et peu épais. La grande porte d'entrée est à plein cintre; l'archivolte, découpé en dents de scie, retombe de chaque côté sur une colonnette engagée avec chapiteau à feuillage. Cette partie de l'église a 17 mètres sur 8<sup>m</sup> 50.



ÉGLISE DE VITRAY-EN-BEAUCE.

Le chœur est plus élevé et plus large. Il mesure 14 mètres de long sur 10<sup>m</sup> 20 de large. Il est soutenu à droite et à gauche, par trois contreforts plus massifs. Cinq larges baies flamboyantes dont une dans le pignon, à double meneau indiquent l'époque de sa construction. Une inscription placée près du premier contrefort, à la hauteur du larmier, en précise l'année : « L'AN. M. V<sup>e</sup>. CINQ VANTE. A. ESTE. RÉÉDIFIÉ. LE. CEVR. DE. CESTE. PRESENTE. EGLISE. IOHAN. MATHRA. CVRÉ{?}.PIERRE. SADYELE (?). JACQVES. BOYARD.....LORS.GAGIERS. DE. CEANS

Le pignon aigu a un entablement en pierres de taille avec crochets et deux lions à la base.

L'intérieur de l'église est régulier, mais d'une extrême pauvreté. Le grand autel élève son énorme

rétable en bois presque jusqu'à la voûte et le soutient par quatre colonnes torsées enroulées de feuillages et de grappes de raisin. Cet autel proviendrait de l'église de Saint-Germain-les-Alluyes.

La voûte est en bardeau, les entrants et aiguilles dépourvus de la moindre moulure. Quelques figures et arabesques étaient peintes au-dessus du chœur.

Une charpente lourde et disgracieuse soutient le clocher et sa flèche aiguë. La cloche a été bénite le 10 juillet 1887, par M. Maudemain, doyen de Bonneval, et nommée *Pauline Clémentine Antoinette*, par M. Victor-Joseph Glin, maire de Vitray, parrain, et par Clémentine de Villers du Terraye, baronne Auvray, marraine. Elle pèse 447 kilog. et sonne le *la*.

Messire Jehan Perrault, curé de céans, pèlerin de Notre-Dame de Liesse en 1610, nous apprend que « la grosse cloche étant tombée le 12 décembre 1612, il avait béni solennellement le 7 mars 1621, la grosse cloche qui est au clocher, nommée *Catherine* par noble et dévoste dame Catherine d'Illiers, abbesse de Saint-Avit, dame de ce lieu. La dicte cloche a esté fait refaire par les habitants de ceste paroisse, qui tous, tant pauvres que riches, y ont fait leur debour, selon leur promesse : M. de Victray a donné quatre livres de carreau pour réparer l'église et M. Gobineau, conseiller au siège présidial de Chartres, une pistolle. »

De même en 1605, le 1<sup>e</sup> octobre, « les gagiens firent refaire la vistre qui est au costé du maistre-autel, vers senestre, ensemble aussi les meurs du cimetièrre et tout de neuf en deux endroits. » Est-ce à lui que l'on doit l'inscription qu'on lit encore gravée sur la pierre d'entablement, à l'entrée du cimetièrre: « *Par où tous ont passé je passe ; par où j'ai passé, tu passeras.* »

Enfin, en 1769, le mardi 20 juin, maistre Jean-Michel Bichon étant curé, « fut repavé en entier le cœur de l'église par les soins de dame Marie-Rose de Mausabré, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Avit-lès-Châteaudun ; le premier pavé dudit cœur placé par Jean-Claude Galerne, entrepreneur, et l'église ensuite réparée en entier. »

Que Dieu suscite un nouveau et généreux bienfaiteur pour donner à ce pauvre édifice le confort et la décence nécessaires au temple de Dieu. Le dessin de l'église a été exécuté par M. Hoyau. C.M.

*Églises & Chapelles du diocèse de Chartres publiées par M. l'abbé Ch. MÉTAIS 1897*

## LES AMANTS DE MARBOUÉ

Par Albert SIDOISNE



*Fait banal, tragique histoire d'amour. Deux enfants de Marboué s'aimaient et, en braves enfants qu'ils étaient, n'avaient point d'autre désir que de s'unir par les liens sacrés du mariage ; mais l'argent vint en travers de leurs projets. La mère du jeune homme repoussa cette union, mésalliance, disait-elle; supplications, instantes prières, rien n'y fit. Alors, ne voyant point de fin à leurs tourments, ils résolurent de s'unir dans la mort. Il avait 26 ans ; elle en avait 24. Tout le pays les pleura. Fait banal, tragique histoire d'amour. Mais laissons parler le chroniqueur.*

Dans la commune de Marboué, vivaient deux jeunes gens, Constant Guillon et Rosalie Bernard, issus de cultivateurs aisés, mais dont la fortune n'était pas égale. Ils s'aimaient tendrement, et, de ce côté, ils étaient aussi riches d'amour l'un que l'autre. Depuis longtemps ils s'étaient juré une fidélité à toute épreuve ; mais la mère du jeune homme croyant sa fortune au-dessus de celle des parents de Rosalie, refusa de donner son consentement au mariage, ce qui fit décider ces derniers à la marier avec un autre jeune homme qui ne lui convenait pas. Le mariage était arrêté pour le mardi 17 mai 1836. Le jeudi 12 mai, la timide Rosalie et l'aimable Constant tentent un dernier effort, et sollicitent de nouveau la mère de ce dernier ; ils se jettent à genoux devant elle, et la prient de leur accorder son consentement. Mais cette mère inflexible répond d'un ton sévère que son fils voulait déshonorer sa famille et qu'elle n'y consentirait jamais ; Constant désespéré, répond à sa mère : « Demain le déshonneur sera plus grand. » Ils partent tous deux pour Châteaudun ; Constant y achète une alliance qu'il place au doigt de sa bien aimée, comme un gage de leur union, lui dit ensuite qu'il l'engageait à vivre heureuse, si elle le pouvait; mais que pour lui il allait chercher le bonheur dans l'autre monde. La tendre Rosalie lui répond que s'il mourait pour elle, elle voulait mourir pour lui et avec lui. Ils partent tous deux, vont chez la marraine de Rosalie, demandent des livres de prières, et, après avoir lu pendant cinq ou six heures, ils quittent les lieux.

Laissons-les faire leurs préparatifs de mort, que nous verrons plus tard, et revenons aux parents qui furent bien surpris de voir la nuit arrivée et point d'enfants, chose qui n'arrivait jamais. Dès le lendemain ils firent des recherches, et les premières découvertes furent déjà funestes. Vers le point du jour le frère de Constant en passant près d'un petit bois situé sur le bord du Loir, aperçoit une casquette, un christ et une vierge en cire avec l'écrit suivant : « Moi, Constant Guillon, je prie Oudevine fils aîné, Mercier, Pierre Hue, Paul Houdin, je les prie en larmes de venir m'accompagner au tombeau et à celui de mon amie. C'est moi, Rosalie, qui vous invite. Je prie les deux demoiselles Gilot, Estelle Coura et Florence Alci, je vous prie de venir m'accompagner au tombeau et à celui de mon aimable ami. Constant GUILLON ; Rosalie BERNARD. Bons cœurs, priez pour nous. Je meurs pour elle ; elle meurt pour moi. Nous désirons être enterrés tous les deux dans la même fosse. »

Plus de doute alors que les deux amants ne se soient précipités dans la rivière. On la fit fouiller le plus promptement possible ; mais ce ne fut que le lundi à onze heures du matin qu'on trouva les deux cadavres attachés ensemble avec un mouchoir et une ceinture de la jeune personne, se tenant serrés dans les bras l'un de l'autre.

Il est inutile de dépeindre les douleurs et les regrets des deux familles ; il suffit de dire que les honneurs funèbres leur ont été rendus tels qu'ils l'avaient exprimé par leur billet, que toute la jeunesse de la commune et une partie de celle de Châteaudun s'y est transportée, et que tous les assistants ont versé des pleurs sur cette tombe.

Cette triste cérémonie a eu lieu le lundi 16 mai 1836, où plus de 600 personnes ont assisté en versant des larmes.

On fit sur le sujet la complainte suivante que l'on chanta dans les marchés :

## I

Approchez-vous pères et mères,  
Venez entendre la leçon  
D'une fille et d'un garçon  
S'aimant d'une amitié sincère ;  
La dureté de leur parens  
Leur donne mille tourmens.

## II

Constant Guillon et Rosalie  
Tous les deux s'aimaient tendrement  
Pour contracter rengagement  
Qui ne finit qu'avec la vie  
Devant sa mère en pleurant  
Vont demander consentement

## III

La mère en voyant cette fille  
Aussitôt répond à son enfant:  
Je n'y consens aucunement  
Pour déshonorer sa famille.  
Le garçon répond en pleurant :  
Demain le déshonneur sera plus grand.

## IV

Ces deux amans misérables  
Désespérés de ces raisons,  
Près de la rivière ils s'en vont  
Finir la vie qui les accable ;  
Ensemble s'étant bien liés,  
A l'eau ils se sont jetés.

## V

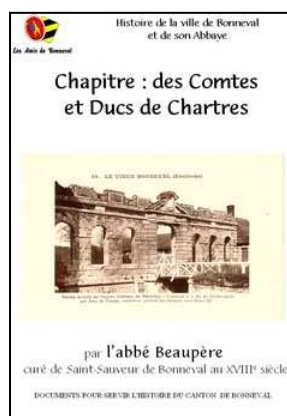
Et vous autres pères et mères  
A qui Dieu donne des enfants,  
Rendez-les toujours contents  
Ne soyez pas si sévères.  
Rappelez-vous toujours bien  
Que l'amitié est le plus beau lien.

On la vendit sous forme de placard, édité à Paris, chez Barde, portant la naïve gravure sur bois, reproduite en tête de cette notice.

Il semble bien que l'émotion fut profonde et que le souvenir de Constant Guillon et de Rosalie Bernard resta longtemps vivace dans les esprits. Encore aujourd'hui, on trouve des personnes qui se souviennent d'avoir entendu, dans leur jeunesse, les anciens et surtout les anciennes chanter l'émouvante élégie des malheureux amants de Marboué.

ALBERT SIDOISNE.

*D'après LE BEAUCERON DE PARIS 35e année n°3 Avril -Mai 1932*



#### NOUVELLE PUBLICATION

### *Histoire de la ville de Bonneval et de son Abbaye.*

Par M<sup>r</sup> André Louis Beaupère,

curé de la paroisse de Saint Sauveur, Décédé en 1767.

#### « Chapitre : des Comtes et Ducs de Chartres »

Ce chapitre correspond aux pages 393 à 473 du manuscrit.

Vous pouvez vous procurer cette brochure à notre permanence du Samedi de 15 à 17 heures, 28 rue de la grève

*Prochaine parution Beaupère, Chapitre : de la Prévoté.*

## Quelques nouvelles de 1913, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

6 JUILLET 1913

### Informations

**Avis d'enquête de commodo et incommodo.** - Le sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun donne avis qu'il a fait remettre à la mairie de la commune de Bonneval, pour y rester déposé pendant 30 jours consécutifs, du lundi 30 juin au mardi 29 juillet 1913 inclus, un dossier relatif à une demande par laquelle M. Penot Maximin, demeurant à Saint-Maurice, commune de Bonneval, sollicite l'autorisation d'installer un atelier d'équarrissage, sur le territoire de cette commune, au lieu dit « La Folie ».

Ce dossier sera communiqué tous les jours, de une heure à quatre du soir, pendant le délai ci-dessus fixé, à toutes les personnes qui le requerront.

**Déraillement.** - Vendredi le tramway venant de Bonneval et arrivant à Saumeray à 3 h 03, venait de quitter cette dernière station quand, dans une courbe en face le chemin du Grand-Bois, la rupture d'un boulon provoqua le déraillement du fourgon qui fut renversé et subit des dégâts matériels.

Le chef de train, M. Pierre se trouva pris dans la voiture renversée et fut blessé à un genou, au visage et aux mains ; blessures heureusement peu graves que pansa M. le docteur Thorain de Dangeau.

De ce fait les trains suivants subirent un certain retard mais le service put néanmoins être assuré.

13 JUILLET 1913

**Accidents.** - Une série d'accidents, dont ont été victimes plusieurs de nos concitoyens, s'est produite, ces jours derniers à Bonneval.

C'est tout d'abord le jeune apprenti boucher de chez M. François, de Bonneval qui, faisant sa tournée en ville à bicyclette, venait de dépasser une voiture, pour tourner la rue Basse du Mail, lorsqu'il se trouva en présence d'une deuxième voiture conduite par M. Thibault, commis livreur chez M. Callo, qu'il ne put éviter. Malgré qu'il fut prestement sauté de bicyclette, il se trouva

projeté sous les roues de la voiture. Par un heureux hasard sa bicyclette le protégea si bien qu'il se releva avec une plaie peu grave à une jambe mais, par contre, sa bécane fut brisée.

La deuxième victime est un enfant, le petit Guignard qui, se trouvant en chemin de fer avec son père, épiciier à Bonneval, eut une phalange du petit doigt complètement broyée par une portière dans laquelle il avait placé sa main, en passant en gare de Voves.

La troisième victime, M. Philippe, commis livreur chez M. Aubry, marchand de vins à Bonneval, effectuait une tournée en campagne en compagnie d'un autre employé de la même maison, quand en voulant saisir la chaîne attachant son cheval à l'arrière de la voiture le précédant, M. Philippe eut la main droite si profondément déchirée par le crochet d'attache qu'il devra garder un assez long repos avant de pouvoir reprendre son travail.

Enfin, pour clôturer cette trop longue série, c'est encore un enfant, le petit Aubry, fils de M. Aubry plus haut cité, qui, accompagnant son père allant chercher son auto à sa remise, faillit avoir un poignet écrasé entre l'huissierie et la porte de la remise où il avait placé sa main. Heureusement qu'en entendant le cri de douleur poussé par l'enfant, l'employé qui fermait la porte s'arrêta à temps, si bien que le pauvre bambin en fut quitte pour une violente contusion.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite  
**Grande Grange**  
De 3 creux  
**Et HANGAR derrière**  
A l'angle des rues de Couture et  
Porte-Blanche  
Pouvant convenir à tout commerce  
Industrie ou agriculture  
S'adresser à M. EZARD, rue de Couture, à Bonneval.

03 AOÛT 1913

**Palme académique.** - Dimanche dernier, au cours de la distribution des

prix aux élèves de l'École primaire supérieure, les palmes académiques ont été remises, par M. Singlas, président cette fête scolaire, à M. Raton, pour avoir professé pendant 20 années ( rectificatif messager du 10 août 30 ans et non 20 ) à l'École primaire supérieure, le cours de serrurerie pratique.

Nos compliments à M. Raton.

**Bonneval.** - Traduit en correctionnelle pour avoir, à deux reprises, les 1er et 9 mai dernier, volé 40 francs et 19 fr. 80 à Mme Haudebourg, débitante à Montfaucon, chez laquelle il se présentait sous prétexte de demander un litre de cidre bouché afin de profiter que la brave femme allait à sa cave, pour s'introduire dans sa chambre et la voler, le jeune M. L..., 16 ans, de Montfaucon, est acquitté comme ayant agi sans discernement, mais par contre, sa mère, inculpée de complicité par recel et traduite également devant les juges, s'est entendue gratifier de trois mois de prison avec sursis.

10 AOÛT 1913

**Course cycliste.** - Les 15 et 16 août aura lieu la course cycliste Paris-Tours-Honfleur, à laquelle sont attribués de nombreux prix.

Le passage à Bonneval se fera, pour les premiers, vers 10 heures et demie du matin 15 août.

24 AOÛT 1913

**Fièvre aphteuse.** - La fièvre aphteuse sévit en ce moment ( cas absolument isolé ) dans le pré de M. Tacheau, sis à la Jacotterie, et dans le pré dit le Pré-Marquet appartenant à Mme Hermeline, commune de Bonneval.

**Avis.** - M. Péan, marchand de bestiaux à Bonneval, prévient Messieurs les cultivateurs et acheteurs de bestiaux que, contrairement à certain bruit, la fièvre aphteuse n'existe pas et n'a jamais existé dans aucune de ses étables ou écuries ainsi que dans ses pâturages sis route de Chartres à Bonneval.

**Guibert.** - M. Perrot, cafetier à Guibert, informe qu'à l'occasion de la

fête de Saint-Laurent, dimanche 24 août, on trouvera dans son établissement bon vin et bons gâteaux. Bal, le soir.

**Saumeray.** - Dimanche dernier, au cours de son travail, un ouvrier de M. Colas, meunier à Crouzet, s'est fait prendre la main gauche dans un engrenage.

Le blessé s'est rendu chez M. le docteur Larrieu qui, n'ayant constaté aucune fracture, a suturé les chairs assez sérieusement déchirées.

31 AOÛT 1913

**Société Amicale.** - *Banquet et Assemblée générale.* - Dimanche dernier avait lieu, salle Chauvin, le banquet annuel de la Société Amicale de l'école publique de garçons de Bonneval.

M. Sidoisne présidait, entouré de MM. Jouanneau, conseiller général et maire de Bonneval, Singlas et Duguet, présidents d'honneur de la Société, Mahé vice-président, Raton, maître de travail manuel à l'école primaire supérieur, des membres du bureau, de membres honoraires et participants.

Le déjeuner fut plein d'entrain et de bonne humeur ; chacun fit honneur à l'excellent menu.

Au dessert, M. Sidoisne prend la parole ; il remercie les personnes présentes de leur attachement à la Société, donne connaissance des lettres d'excuses de M. le docteur Larrieu et des camarades Larcher, Lebrond, Lormeau, Pantiez et adresse les félicitations de l'Association : à M. Jouanneau pour sa réélection au Conseil général ; à M. Duguet, nouvellement promu officier de l'instruction publique ; à MM. Renou et Pantiez qui tous deux ont reçu une distinction de la Mutualité ; à M. Raton le dévoué maître de travail manuel, nommé officier d'académie en janvier dernier et auquel les anciens élèves de l'école sont heureux d'offrir le témoignage de leur sincère amitié.

Puis en termes excellents, le Président dit tout le bien que l'on est en droit d'attendre des sociétés amicales d'anciens élèves pour faciliter la fréquentation scolaire et donner tout le développement nécessaire aux œuvres de complément de l'école. Il termine ainsi :

Enfin, il est une autre question, toute d'actualité : la défense laïque. Des

projets s'élaborent, on forge des armes. Par quelles mains seront-elles maniées pour ne pas dévier au contact de la politique ? La défense laïque ! mais ce sont les associations amicales qui en constituent les meilleurs éléments.

Fortement groupées autour de l'école l'enveloppant dans une chaude atmosphère de confiance et d'affection, elles en sont le plus sûr rempart. Foyers de solidarité et de camaraderie, elles sont comme les postes avancés qui protègent le campement contre toute attaque.

Qu'il faille recourir à la loi pour défendre l'école, c'est là, une question qui sort de notre compétence. - Mais nous voudrions cependant faire remarquer qu'à côté de la défense laïque il y a autre chose : il y a la foi laïque ; la foi laïque qui suscite les initiatives, multiplie les dévouements, groupe les bonnes volontés et les cœurs en un sentiment de respect, d'affection et de reconnaissance pour l'œuvre de l'école et qui, par ce groupement même, rendant l'école inattaquable, la maintient inattaquée.

Et ce n'est pas en vain que, dans cet ordre d'idées, on fera appel aux amicales ; car ce qu'il y a de particulièrement réconfortant dans une réunion comme celle d'aujourd'hui, c'est que le sentiment qui vous y conduit, ce n'est pas seulement l'affection, la reconnaissance, mais c'est parce que vous avez confiance dans votre école, parce que vous avez foi en elle, foi en sa force éducative, en son rayonnement intellectuel et moral, parce que vous avez foi en son âme.

Je lève mon verre à la prospérité de notre École, à nos maîtres, à nos amis, aux camarades.

M. Jouanneau, à son tour, dans une charmante improvisation, montre les services que peuvent rendre les amicales en tant que forces morales, et M. Duguet remercie l'Association de tout ce qu'elle a déjà fait pour l'école.

A 3 heures a lieu l'assemblée générale, dans une des salles de l'Hôtel de Ville. En ouvrant la séance, le Président remercie les membres présents et adresse un souvenir ému aux morts de l'année : Mme Bigot et M. Fernand Séguin.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, puis le trésorier

rend compte de la situation financière de la Société. Les recettes présentent sur les dépenses un excédent de 104 fr.05. Sur cette somme, 100 fr. seront destinés à faciliter les études primaires supérieures à deux élèves méritants dont les parents ont de très lourdes charges de famille. Le président fait observer que pour le premier exercice les dépenses ont été plus élevées qu'elles ne le seront à l'avenir : l'année prochaine, le comité pourra sans doute affecter aux subventions une somme plus importante.

L'assemblée prononce ensuite l'admission des sociétaires nouveaux et procède au renouvellement de 3 membres du comité dont le mandat arrive à expiration ; MM. Bélivier, Chauvin et Décourtye, membres sortants, sont réélus.

**Les méfaits de la foudre.** - Nous apprenons que vendredi, matin, au cours de l'orage, la foudre est tombée à Pré-Saint-Evroult, sur le clocher de l'église du bourg dont la toiture a subi d'assez graves dégâts.

Au même endroit et au même moment, M. Deniau fils, sortant sur le seuil de l'habitation de ses parents, non loin de l'église, fut jeté à terre par la commotion électrique, ainsi que plusieurs consommateurs qui se trouvaient au café Fallou ; ces derniers n'eurent aucun mal mais il n'en fut pas de même de M. Deniau près duquel on dut mander M. le docteur René Larrieu qui lui prodigua les soins nécessaires et constata un ébranlement général du système nerveux dont l'électrocuté se tira heureusement avec quelques jours de repos.

Dans la même région à la ferme de Rimbert, une vache a été tuée par le tonnerre.

A Moriers plusieurs tuiles ont été arrachées de la toiture du café Jules Pauvert.

Au hameau de Andeville, commune de Meslay-le-Vidame, une meule aurait, dit-on, été incendiée par la foudre.

Surpris sur la route par l'orage, M. Ellin, tueur de porcs, fut jeté hors de sa voiture par le fluide, sans autre mal que la peur, heureusement.

Enfin, à Vitray-en-Beauce, la foudre a incendié une grange occupée par M. Vacherot, marchand de nouveautés et appartenant à M. Alloiteau. Couvertes par une assurance les pertes sont



évaluées à 2.500 francs pour M. Vacherot et 2.000 francs pour le propriétaire.

**La Saint-Fiacre.** - M. Lhopiteau, cafetier-maraîcher à St-Martin-du-Péan, informe qu'à l'occasion de la Saint-Fiacre, patron des jardiniers, il fera fête et bal dimanche 8 septembre, dans son établissement.

**Moriers.** - Une subvention de 500 fr a été allouée à la commune de Moriers par la commission départementale d'Eure-et-Loir pour installation de pompes sur des puits communaux.

07 SEPTEMBRE 1913

**Villiers-Saint-Orien.** - Vendredi, pendant l'orage, la foudre est tombée sur l'église de Villiers-Saint-Orien, occasionnant au clocher des dégâts évalués à 5.000 francs.

14 SEPTEMBRE 1913

**Flacey.** - Dimanche 14 septembre, fête de Saint-Lubin. A cette occasion on trouvera chez M. Chevallier, cafetier, rafraîchissements de premier choix. Le soir grand bal.

05 OCTOBRE 1913

**Bonneval.** - M. Bracquemond, commissionnaire en bestiaux à Bonneval, a porté plainte contre M. Perche, charcutier, en déclarant que ce dernier lui avait porté des coups lorsqu'il s'était présenté à la charcuterie pour réclamer le montant d'un porc qu'il prétend lui avoir vendu.

Une enquête a été ouverte et, d'après les renseignements, M. Perche, qui accomplit en ce moment une période militaire, avait chargé avant son départ le plaignant, qui était consentant, de lui tuer un porc se trouvant à l'abattoir. Mais, au lieu de tuer le porc de M. Perche, M. Bracquemond tua un porc appartenant à lui même.

Informée de la chose Mme Perche en avisa son mari et, lorsque M. Bracquemond se présenta, refusa le porc et mit le plaignant à la porte avec tous les égards qu'elle lui croyait dus.

Quand M. Perche vint à Bonneval il refusa bien de payer le porc et jeta à son tour, M. Bracquemond à la porte de chez lui mais sans le frapper a déclaré Mme Perche.

12 OCTOBRE 1913

**Contre les inondations.** - Dans la dernière séance de sa session, le Conseil général donne acte à M. le

préfet des mesures qu'il a prises pour assurer la manoeuvre des vannes dans le bassin du Loir.

Au sujet de l'écoulement des eaux dans la traverse de Bonneval, la commission propose la construction de deux ponceaux sous le chemin d'accès de la ferme de l'asile d'aliénés et la réfection du mur du verger de l'asile. La ville et l'asile d'aliénés participeront pour moitié dans les frais.

M. Jouanneau soumettra au Conseil municipal de Bonneval cette solution qu'il adopta l'assemblée.

## Annonces et Avis divers

Etude de M<sup>e</sup> TALVARD, notaire à Bonneval

# A VENDRE

AUX ENCHÈRES

par suite de remplacement —  
par du mobilier neuf — de  
tout l'ancien mobilier des  
chambres de

## L'HOTEL de FRANCE

LE DIMANCHE 19 OCTOBRE 1913

A 2 heures

A BONNEVAL, place du Marché,  
dans la cour de l'Hôtel de France.

TRÈS

# BON MOBILIER

EN EXCELLENT ÉTAT

garnissant actuellement les  
chambres de l'Hôtel de France,  
et comprenant notamment : 10 nos  
de lit et leur sommier, 7 lits de fer,  
10 tables de nuit, 4 armoires portes  
pleines, 4 secrétaires, 24 chaises, 10 ta-  
bles toilette et autres tables, 5 pendules  
en parfait état de marche, et candéla-  
bres, 4 glaces, 2 bons poêles marbre et  
cuivre, 10 rideaux de lit et double-ri-  
deaux, 10 couvre-pieds et couvertures,  
tapis passage de 20 mètres, tables et  
chaises de jardin, réchauds de table, etc.  
Et quantité d'autres bons objets.

**DEUX MOIS DE CRÉDIT :** pour les  
objets dépassant 20 francs mais  
seulement aux personnes connues  
et solvables.

**Neuvy-en-Dunois.** - Dimanche  
dernier, vers sept heures du soir, cinq  
ouvriers de batterie employés par M.  
Fleury, entrepreneur de battages à  
Varenes, se présentaient ivres au  
café Leplâtre à Neuvy, au gros ennui  
du débitant qui ne crut pas devoir leur  
servir à boire.

Furieux du refus les cinq pochards  
menacèrent de tout chambarder ou de  
tout tuer « à commencer par les  
hommes de loi » et aussitôt l'un d'eux  
de frapper d'un coup de couteau au-  
dessus de l'œil M. Steau, garde-  
champêtre, qui s'était joint au cafetier  
pour les faire sortir.

Ce premier acte de violence fut  
comme le signal de la mise à sac du  
café, évacué rapidement par les  
consommateurs présents peu soucieux  
de se mesurer avec les cinq forcenés  
qui brisèrent porte et fenêtres et  
envahirent l'établissement dont ils  
restèrent maîtres.

Verres, lampes et bouteilles brisées  
gisèrent en un rien de temps pêle-  
mêle, avec le mobilier au travers de la  
salle de débit. La chambre à coucher  
dont la porte fut enfoncée ne trouva  
pas plus grâce devant la fureur des  
cinq brutes.

Heureusement un conseiller  
municipal, M. Moreau, eut la bonne  
idée de faire battre la générale. Les  
habitants arrivèrent et un courageux  
citoyen, M. Potage, journalier,  
s'armant d'une queue de billard,  
assomma à demi l'un des gas de  
batterie qui tomba comme une masse  
tandis que ses camarades  
s'empresaient de détalier, à  
l'exception de l'un d'eux qui fut  
capturé de même que le blessé par la  
foule furieuse qui ne se fit pas faute  
de passer vigoureusement à tabac les  
deux prisonniers solidement ligotés et  
attachés à la pompe du village.

Le lendemain la gendarmerie,  
informée, qui avait rejoint et arrêté,  
au hameau de Jonville, les trois autres  
individus, les conduisit tous cinq à  
Bonneval en voiture, puis à  
Châteaudun par voie ferrée.

Ajoutons qu'au moment de leur  
départ de Neuvy ils faillirent être mis  
à mal par la population qui voulait les  
lyncher aux cris de : « à mort ! à la  
guillotine ! ».

Les cinq coupables ont été écroués à  
la maison d'arrêt, ce sont les  
nommés : Raphalen Alain de  
Quimper, 31 ans ; Lucas Joseph, 42  
ans, et Lethu, 41 ans, de Nantes ;  
Girard Jules, de Paris 37 ans ; Bouleis  
Jean-Marie, d'Elven 29 ans.

Les dégâts qu'ils ont commis sont  
évalués à plus de trois cents francs.

19 OCTOBRE 1913

**Bonneval.** - Jeudi 9 octobre est  
décédé à Bonneval, à l'âge de 59 ans,

M. Maxence Paget, médaillé militaire, garde-champêtre de Bonneval, dont les obsèques purement civiles ont eu lieu dimanche soir, à une heure.

Une très nombreuse assistance, parmi laquelle la Municipalité au complet et la plupart des fonctionnaires de la ville, accompagnait le défunt à sa dernière demeure.

Sur la tombe, M. Jouanneau, conseiller général, maire de Bonneval, a adressé le suprême adieu au sympathique fonctionnaire qu'était M. Paget dont il a retracé en termes émus les mérites et les qualités.

En cette douloureuse circonstance nous adressons à Mme Paget, ainsi qu'à ses enfants et à toute la famille, nos sincères condoléances.

#### COMMUNE DE VILLIERS SAINT-ORIEU

### Adjudication de Travaux Réfection de la Couverture DU CLOCHER DE L'EGLISE

Le Maire de la commune de Villiers-Saint-Orieu, donne avis que le dimanche **26 Octobre 1913, à 2 heures du soir** à la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux de couverture pour réfection du clocher de l'Eglise.

Le devis des travaux, y compris les honoraires de l'Architecte et la somme à valoir pour travaux imprévus s'élève à **2,706 fr. 28.**

Cautionnement exigible : **135 fr.**

Le devis et cahier des charges, dressé par M. R. Gandon, architecte à Bonneval, sont déposés à la Mairie ou les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Villiers-St-Orieu, le 12 Octobre 1913

Le Maire : BILLAULT

Meslay-le-Vidame. - Lundi matin, vers cinq heures un ballon sphérique allemand (le n° 20) prenant part à la course Gordon Bennett, parti la veille de Paris, dans la soirée, a passé au dessus de Meslay-le-Vidame à très faible hauteur.

Si faible hauteur que l'aérostat a jeté

bas une cheminée de la maison de M. Petit, maréchal, et que de son guide-rope il a accroché et brisé en divers endroits les fils servant à l'éclairage électrique, occasionnant ainsi environ 25 francs de dégâts à M. Petit de même qu'à M. Touchard, son voisin.

D'autre part, un court circuit s'étant produit, des plombs ont été fondus à l'usine électrique de M. Fleury, de Varennes.

26 OCTOBRE 1913

#### Nouvelles de Bonneval

**Nomination de Notaire.** - M. Demesse est nommé notaire à Bonneval en remplacement de M. Denizet. Nos félicitations.

**La Cidrerie Bonnevalaise.** - (avenue de la gare à Bonneval) écrasera cette année de 150 à 200 wagons de pommes et disposera en conséquence d'une énorme quantité de marcs.

MM. les cultivateurs désireux de faire des essais pourront en faire prendre gratuitement autant qu'ils le voudront.

09 NOVEMBRE 1913

**Le Gault-saint-Denis.** - M. Eugène Noilleau vient d'être nommé garde-champêtre de la commune en remplacement de M. Julien Lailler, démissionnaire pour raison d'âge et de santé, après 27 ans de services.

07 DÉCEMBRE 1913

**L'électricité à Bonneval.** - Vendredi, un représentant de MM. Bagnès venait exposer au Conseil municipal les conditions dans lesquelles une concession d'électricité pourrait être faite à la ville de Bonneval, en lui ouvrant pour recueillir son adhésion un délai de réflexion expirant, comme pour certaines autres communes, au dix décembre présent mois.

Le Conseil a voté en principe son adhésion sauf à en référer à M. le Préfet et à M. l'ingénieur en chef.

**Pré-Saint-Evroult.** - M. Belhomme, cafetier à Mézières, commune de Pré-Saint-Evroult, fera jouer une queue

d'honneur Dimanche 14 décembre. Plusieurs lots à gagner, bons vins, bons gâteaux. Bal le soir.

28 DÉCEMBRE 1913

**Bonneval.** - Dans sa séance du 9 novembre, la Commission de l'hôpital, se référant à sa délibération du 9 décembre 1906, a nommé M. le Dr René Larrieu, médecin de l'hôpital, en le chargeant d'assurer le service médical pendant l'année 1914. Le service médical de l'établissement sera assuré alternativement pendant une année par chacun des deux médecins de l'hôpital.

Dans la même séance, la Commission a décerné à M. le Dr Larrieu père, le titre de médecin honoraire.

**Pré-Saint-Evroult.** - Il existe, à Pré-Saint-Evroult, un chien de cour que son maître a le tort de laisser en liberté au lieu de le tenir à l'attache ou enfermé dans sa cour. L'animal profite de sa liberté pour se lancer à la poursuite des cyclistes, passant sur la route, et au risque de les faire tomber, cherche à leur pincer les mollets.

Pas plus tard que jeudi, le jour de Noël, l'aventure est arrivée à un cycliste qui a failli se casser la figure et qui pour cette première fois, prie le propriétaire d'attacher son cabot, s'il veut éviter des ennuis.

### Annonces et Avis divers

Etude de M<sup>e</sup> TALVARD, notaire à Bonneval

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> TALVARD, notaire à Bonneval, le 13 décembre 1913, Monsieur Léon-Louis Seguin, et Madame Léonie-Victorine Michau, son épouse, boulangers à Bonneval, ont vendu à Monsieur Georges Louis Richard, et Madame Claire-Pauline-Marie Boileau, sont épouse, anciens boulangers à Paris, domiciliés à Umpeau, le fonds de commerce de boulangerie qu'ils exploitaient à Bonneval, rue du Marché-à-la-Voillie.

L'entrée en jouissance a été faite au 1<sup>er</sup> janvier 1914

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites au plus tard dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de M<sup>e</sup> TALVARD, notaire.

Pour première insertion.

TALVARD.

### Appel à Cotisation : la cotisation annuelle est de 12 € ( étudiants : 6 €)

Votre participation est très importante pour la bonne marche de notre association,  
c'est la partie la plus importante de notre budget !

On nous demande souvent comment adhérer à l'association? Traditionnellement la cotisation se prend au cours de l'assemblée générale en mars, mais vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et :

- le déposer à la permanence de l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 28 rue de la Grève
- ou l'adresser par la Poste : Les Amis de Bonneval, 28 rue de la Grève - 28800 BONNEVAL

Email : lesamisdebonneval@free.fr

<http://lesamisdebonneval.free.fr>